Les crues torrentielles et inondations

La commune de Monthion est parcourue par un certain nombre de ruisseaux qui, lors d'épisodes pluvieux prolongés, d'orages ou à la fonte des neiges, peuvent grossir considérablement et parfois être le théâtre de crues. Ces crues torrentielles transportent de grandes quantités de matériaux formant des barrages, appelés embâcles, qui, s'ils viennent à céder, libèrent une énorme vague pouvant être dévastatrice.

Débordement de la Biale

Principaux secteurs concernés :

Les zones pouvant être touchés par les débordements de ruisseaux sont principalement les secteurs de la Plaine de Monthion que traverse la Biale et le secteur du Chef-Lieu où passent les ruisseaux du Paret et du Séchon.

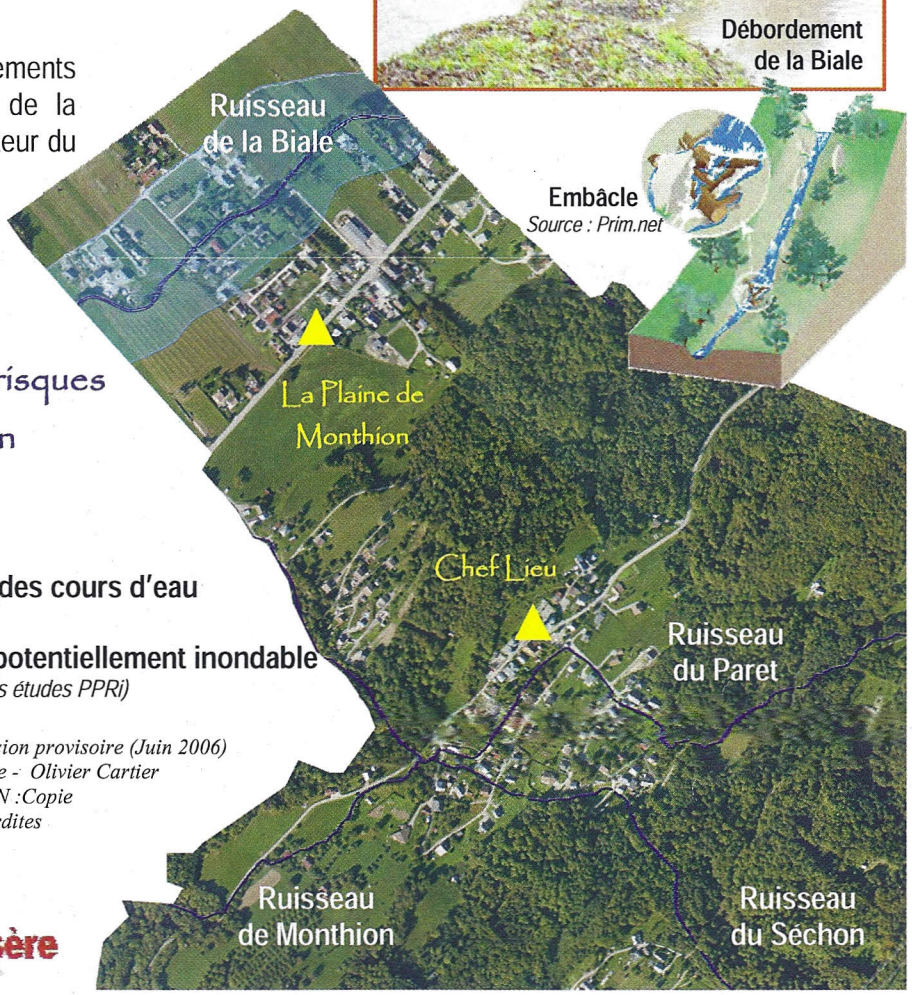

Embâcle
Source : Prim.net

Carte des risques d'inondation

LEGENDE

Tracé des cours d'eau

Zone potentiellement inondable
(selon les études PPRi)

Données : PPRi version provisoire (Juin 2006)
Conception : Arlysère - Olivier Cartier
BD Ortho 2006 – IGN :Copie et reproduction interdites

arlysère

Les bons réflexes

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts

Montez dans les étages

Pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux

Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Afin de réduire les dommages lors des catastrophes naturelles, il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire, en règlementant les nouvelles constructions dans les zones à risque. En Combe de Savoie, un Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) a été prescrit et est en cours de réalisation par les services de l'Equipement (DDE). Sur la commune de Monthion, les inondations par le ruisseau de la Biale ont été étudiées et feront l'objet de prescriptions qui seront prises en compte dans les documents d'urbanisme.

Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les **propriétaires riverains**, est nécessaire et obligatoire *(art L215-14 du Code de l'Environnement)*. Toutefois, force est de constater que cet entretien n'est pas assuré régulièrement par tous. En complément, un syndicat intercommunal, le **SICSA**, a donc été créé afin de réaliser les études travaux nécessaires au bon écoulement des eaux dans les fossés, canaux et ruisseaux sur le territoire des communes adhérentes. Les ruisseaux de Monthion font partie du périmètre du SICSA.